



LES JEUNES TALENTS SHF

Finales indoor CSO - EQUITA'LYON 2023

Règlement

Article 1 – Programme Général

Dans le cadre du Salon Equita Lyon 2023 qui se tiendra au Centre des Expositions de Lyon, la Société Hippique Française organise un concours de saut d'obstacles pour jeunes chevaux de sport de 5 et 6 ans, les Finales Indoor JEUNES TALENTS SHF, vendredi 3 et samedi 4 novembre. Ce concours officiel est enregistré sur FFECompét.

Article 2 – Qualifications chevaux

Sont qualifiés :

- Les premiers chevaux classés comme suit lors de la Grande Semaine de Fontainebleau 2023 :

- 41 premiers du Championnat des 5 ans entiers/hongres et 44 premières jumens
- 30 premiers du Championnat des 6 ans entiers/hongres et 30 premières jumens

En cas de défection, les chevaux classés à la suite pourront éventuellement être retenus.

Sont sélectionnés :

Le nombre de chevaux participant à cette finale indoor ne pouvant dépasser 20 chevaux, les chevaux seront retenus selon le classement au Top 100 arrêté au lundi 25 septembre, répartis comme suit :

- 10 chevaux de 5 ans
- 10 chevaux de 6 ans

Article 3 – Cavaliers

Les cavaliers doivent être titulaires d'une licence de compétition au titre de l'année 2023.

Les cavaliers ne peuvent monter qu'un cheval par tranche d'âge.

Les cavaliers doivent utiliser les tapis de selle SHF remis lors des CIR ou à la Finale.

Article 4 – Déroulement des épreuves

5 & 6 ans

Le Championnat se déroule en 2 manches : 1ère manche le vendredi 3 novembre 2023 sur la carrière Equita Jump jugé au barème A à temps différé et le samedi 4 novembre sur la carrière internationale jugé au barème A sans chronomètre sans barrage.

L'ordre de passage de la 2^{ème} manche est à l'inverse du classement de la 1^{ère} manche, départagés par le chronomètre.

Article 5 – Notation et classement

A l'issue de chaque parcours, une note de présentation est attribuée par des juges où sont pris en compte la manière

sur 20 et l'aptitude à l'obstacle sur 20. La moyenne de ces notes constitue la note de présentation. Le complément à 20 de cette moyenne, affecté d'un coefficient de 0.5 est la NEP convertie.

La NEP convertie est ajoutée aux pénalités sur le parcours (coefficient 1).

Ex : 17/20 en manière ; 18/20 en aptitude à l'obstacle ; 4 points de pénalités sur le parcours.

Total points Championnat $((20 - ((17 + 18)/2)) * 0.5) + (4 * 1) = 5.25$

Le classement final du Championnat prend en compte le cumul des deux manches.

Les éventuels ex-aequo sont départagés par le chronomètre de la 1^{ère} épreuve.

Le jury du style des épreuves finales des 5 et 6 ans peut être composé de cavaliers internationaux.

Article 6 – Remise des prix

5 & 6 ans

Remise des prix à cheval pour les 3 premiers de la 1^{ère} manche et de l'épreuve finale.

Article 7 – Dotations

CSO 5 ans et 6 ans : pour la première manche

1 ^{er} prix : 250 euros	2 ^{ème} prix : 180 euros
3 ^{ème} prix : 130 euros	4 ^{ème} prix : 110 euros
5 ^{ème} prix : 90 euros	6 ^{ème} prix : 70 euros
7 ^{ème} et 8 ^{ème} prix : 50 euros	

Championnat JEUNES TALENTS 5 ans :

1 ^{er} prix : 900 euros	2 ^{ème} prix : 700 euros
3 ^{ème} prix : 500 euros	4 ^{ème} prix : 350 euros
5 ^{ème} prix : 250 euros	6 ^{ème} prix : 150 euros

Championnat JEUNES TALENTS 6 ans :

1 ^{er} prix : 1 200 euros	2 ^{ème} prix : 1 000 euros
3 ^{ème} prix : 800 euros	4 ^{ème} prix : 650 euros
5 ^{ème} prix : 500 euros	6 ^{ème} prix : 400 euros

Les primes sont versées par la SHF sur le compte engageur ayant procédé à l'engagement.

Article 8 – Engagements

Les engagements sont à réaliser sur FFE COMPÉT au plus tard le 16/10/2023.

5 ans : 120€ / 6 ans : 140€

La Société Hippique Française adressera au propriétaire, à l'engageur ou au cavalier de chaque cheval qualifié une invitation par e-mail indiquant une date limite d'engagement.

A défaut d'engagement avant la date limite fixée sur FFE COMPET, elle fera appel aux concurrents classés à la suite dans les différentes sections et générations.

Tout propriétaire ayant engagé un cheval sera passible, en cas de non-participation (sauf cas de force majeure), d'une amende de 150 Euros prélevée sur son compte FFECOMPET.

Article 9 – Hébergement – Détente – Consignes sanitaires

Les jeunes chevaux peuvent être logés dans l'enceinte du Salon Equita'Lyon. Un box est prévu pour chaque concurrent du jeudi 2 novembre 15h au dimanche 5 novembre 8h (**réservations à faire sur FFE COMPET au plus tard le 16 octobre**).

Le coût des boxes est un forfait de 60€ comprenant uniquement les nuitées liées aux épreuves.

Trois ballots de copeaux sont fournis à l'arrivée. Le nettoyage du box restant à la charge du propriétaire. La nourriture reste à la charge des concurrents. Le foin peut être acheté sur place à partir du mercredi.

Les horaires de mise à disposition des carrières pour les détenteurs seront communiqués aux concurrents, ils devront être respectés.

Tous les chevaux subiront un contrôle d'identité. Leurs documents d'identification devront être présentés à l'arrivée.

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant devra impérativement fournir lors de son arrivée sur l'événement une attestation sanitaire de son vétérinaire

stipulant que le cheval est indemne de signe clinique, de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de west-nile, peste équine) depuis au moins 30 jours. Formulaire vétérinaire à télécharger sur :

<https://www.equitalyon.com/fr/informations-competiteurs>

Après ces formalités, aucun cheval ne devra quitter l'enceinte du Salon avant la remise des prix de son épreuve sous peine de perdre ses primes et indemnités.

Article 10 – Modalités pratiques

Les bracelets d'accès aux boxes et au Salon seront remis à l'arrivée des chevaux (suivre pancartes CSO National). Les informations techniques peuvent être obtenues auprès de la S.H.F. Faustine Marzetto 06.26.76.85.18. Les informations logistiques peuvent être obtenues auprès de l'organisation d'Equitalyon au 04.72.77.45.50.

Article 11 – Discipline

Toute personne engageant ou montant un cheval dans une épreuve du Concours de chevaux de Sport Equita Lyon 2023 est réputée connaître le présent règlement et le Règlement Général des Épreuves d'Élevage de la SHF et s'y soumettre sans réserve.

Tout litige sera arbitré par le Président du Jury. En outre, les concurrents s'engagent à respecter la discipline imposée à tous les participants au salon Equita Lyon, notamment pour ce qui concerne les horaires des présentations et l'utilisation des carrières de détente.

Les représentants de la S.H.F. et d'Equita Lyon sont chargés de faire appliquer cette discipline.